

21 JAN. 1948



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
 AGENCE CENTRALE DES PRISONNIERS DE GUERRE *Noté*

B.55.11.64.

Rappeler dans la réponse:

G 3/82

PG/MAM

AP

GENÈVE, le 20 janvier 1948.

Palais du Conseil-Général

Chèques postaux 1.5527

Téléphone 4 23 05

Téleg. "INTERCROIXROUGE"

Monsieur E. de HALLER
 Délégué du Conseil Fédéral aux
 Oeuvres d'Entr'Aide Internationale
 Effingerstrasse, 4

B E R N E

Concerne: Mission spéciale du Comité International de la
 Croix-Rouge en Palestine.

Monsieur le Délégué,

Nous avons l'honneur de vous informer que le 20 janvier 1948 une mission spéciale du Comité International de la Croix-Rouge a quitté Genève à destination de la Palestine. Cette mission a reçu pour instruction d'examiner sur place quelles sont les possibilités d'intervention humanitaire du C.I.C.R. dans la situation troublée prévalant actuellement en Terre Sainte. Dans cet ordre d'idées, nos délégués spéciaux devront s'efforcer de faire admettre les principes humanitaires de la Croix-Rouge, tant par les milieux arabes qu'israélites. De plus, et pour répondre à un voeu des Autorités britanniques, cette mission a été spécialement chargée de s'enquérir des besoins et de l'aide médicale qui devraient être apportés, par l'entremise de la Croix-Rouge, aux victimes des troubles actuels.

C'est pour cette raison que le Comité International a désigné comme tête de la mission le Dr Roland Marti, ancien chef de sa délégation en Allemagne et directeur de sa Division Médicale. Ce dernier sera assisté par M. Jacques de Reynier, ex-délégué du C.I.C.R. en Grèce et à Baden-Baden, de même que par M. Jean Munier, délégué au Caire. Bien que la durée de la mission n'ait pas été définitivement fixée, nous présumons qu'elle n'excèdera pas quelques mois.

En vous exposant aujourd'hui ce qui précède, nous voudrions vous demander, Monsieur le Délégué, de bien vouloir informer le Département Politique des décisions prises par le Comité International de la Croix-Rouge. Nous souhaiterions en effet que les Autorités Fédérales veuillent bien prévenir les représentations diplomatiques et consulaires suisses du Proche-Orient de l'arrivée de notre mission spéciale et prier ces dernières d'accorder leur bienveillant appui à nos

28 JAN 1948
[Signature]

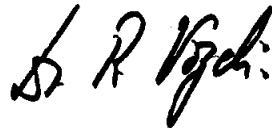


- 2 -

délégués pour le cas où ceux-ci devraient, dans l'accomplissement de leur mission, entrer en relation avec les dites représentations. Nous pensons ici plus particulièrement aux postes du Caire, de Jérusalem, de Damas, de Beyrouth, d'Ankara et de Bagdad.

Nous osons espérer que les Autorités Fédérales voudront bien agir dans le sens que nous leur demandons ici et d'avance nous leur en exprimons notre vive gratitude.

Vous remerciant encore de votre obligeant intermédiaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de notre considération la plus distinguée.



Dr R. VOEGELI
Chef de la
Division des Délégations